

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Madame la Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation pour l'exploitation :

CHANTIER D'EXCAVATION
DANS LA ROCHE ET AUTRE

Arrêté: 3B/24/0082

LUXCONNECT S.A.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 28 janvier 2025 au 10 mars 2025

Bettembourg, le 22 janvier 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

